

COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 20 JUIN 2014 – 19 h 00

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le VINGT JUIN à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle Respelido, sous la Présidence de M. Pierre GAUTIER, Maire

Présents : GAUTIER Pierre - SERRIERE Alain - LAHURE André - BRINGANT Gilbert - ALLAIN Thierry - BARRAS Marinette - BUNET Robert - DARDINIER Virginie - DE PABLOS Olivier - KOZAN Marie-Françoise - PAGLIARA Sylvie - RUTLER Béatrice - TOURREL Roger

Absent : GELIN Liliane - AIPERTI Maryse - CARTON Claude - MOUTTET Manuel - MEYER Eric - NETTIT Sophie - RUMEAU René

Absent excusé :

Pouvoirs : CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry à SERRIERE Alain - MAILLET Laurence à GAUTIER Pierre - HERMITTE Dorella à DE PABLOS Olivier

Secrétaire de séance : Roger TOURREL

Monsieur le Maire remercie l'assemblée d'être présente ce soir. Le quorum est atteint.

Il demande à rajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Rapport délégataires Eau et Assainissement
- Modification du taux d'imposition du F.N.B. et sa modification budgétaire.

Ce qui est accepté par le conseil municipal à l'unanimité.

1. Approbation du Compte Rendu de la séance précédente

M. le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance au Conseil Municipal :

Le compte rendu est voté à l'unanimité.

2. Election des Délégués des Conseillers Municipaux et de leurs suppléants (Elections sénatoriales 2014)

M. le Maire informe qu'il convient de désigner les délégués des conseillers municipaux et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales 2014.

Se présentent :

Pierre GAUTIER	Délégué
Dorella HARMITTE	Déléguée
Alain SERRIERE	Délégué
Liliane GELIN	Déléguée
André LAHURE	Délégué
Laurence MAILLET	Déléguée
Gilbert BRINGANT	Délégué
Marinette BARRAS	Suppléante
Roger TOURREL	Suppléant
Béatrice RUTLER	Suppléante
Manuel MOUTTET	Suppléant

Accord à l'unanimité.

3. Rapport délégataire Eaux et Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels du délégataire du Service Public de l'assainissement collectif et de l'eau potable, conformément aux dispositions de la Loi Barnier n° 95.101 du 2 février 1995, dont les modalités d'application sont précisées par le Décret n° 95.635 du 6 mai 1995.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

4. Modification du taux d'imposition du F.N.B. et sa modification budgétaire

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition 2014 ont été fixés le 18 avril 2014 comme suit :

Il propose d'adopter les taux suivants :

. Taxe d'habitation.....	18.80 %
. Taxe foncier bâti.....	14.81 %
. Taxe foncier non bâti.....	62.26 %
. C.F.E.	26.36 %

Il convient cependant de revoir le taux du foncier non bâti qui doit être inférieur à 58.74 %

Taxe d'habitation.....	17.45 %
. Taxe foncier bâti.....	11.50 %
. Taxe foncier non bâti.....	58.74 %
. C.F.E.	26.36 %

Accord à l'unanimité.

La séance est levée à 20 heures 00
Le Maire,
Pierre GAUTIER